

COMMUNE DE MALINTRAT CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt- six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. OLLIER Christian Maire de Malintrat.

Date de convocation : 20 octobre 2017

Membres présents : M. OLLIER Christian, M. CORDESSE Daniel, Mme MONISTROL Jacqueline, Mme FAJON Annie, M. DECOMBAT Frédéric, M. CHARNAY Olivier, Mme FOURNET Marelyse, M. MARCHEPOIL Alain, M. BEAUGER Daniel, Mme ROUVET Nathalie,

Arrivée de M. CHARNAY Olivier à 20 heures 04 (après le vote des délibérations 30 et 31)

Absents excusés :

- Mme DE VASCONCELOS Stéphanie
- MME BURILLE Line pouvoir à Mme FOURNET Marelyse
- Mme JOUFFRAY Suzanne pouvoir à Mme MONISTROL Jacqueline

Secrétaire : Madame ROUVET Nathalie

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Les délibérations et le procès-verbal de la dernière réunion est soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 11 voix POUR ; 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION

30/ BAUX AGRICOLES

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au départ en retraite d'un agriculteur, quatre parcelles agricoles seront libres au **1^{er} janvier 2018**.

Il propose de les remettre à la location en respectant la législation en vigueur, ainsi que les critères définis lors de la dernière réunion de travail.

Nature des biens : Terre Agricole

Localisation :

- Parcelle ZL 13 « Les Vingt journaux » 3 ha 20 ares
- Parcelle ZL 23 « Le Paturlet » 2 ha 05 ares
- Parcelle ZM 15 « Les Pradelles » 3 ha 50 ares et 85 ca
- Parcelle ZP 65 74 ares

Type de bail : rural pour une durée de 9 ans

(Montant : Fixé par arrêté préfectoral)

Critères de sélection :

- Priorité aux agriculteurs qui s'installent et bénéficient des aides publiques (article L411-15 du Code Rural)
- Exploitants de la Commune
- Exploitants limitrophes à la Commune

Il est à noter :

- La totalité des parcelles ne sera pas octroyée à un seul exploitant
- En cas de plusieurs demandes sur une même parcelle un tirage au sort sera effectué sauf sur la ZP 65.

Délai de réception : 15 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 1 abstention (Mme Line BURILLE)

ACCEPTE les modalités de mise à la location des baux agricoles

31/ Transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17, L5211-41 et L5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources et Volcans à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-00026 du 04 janvier 2017 complétant l'arrêté n°16-02855,

Vu la délibération n°01 du 30 mai 2017 par laquelle le conseil communautaire a engagé une procédure de modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-01600 du 8 août 2017 fixant les statuts modifiés de Riom Limagne et Volcans,

Vu l'avis favorable émis par la conférence des maires du 23 mai 2017,

Considérant l'approbation, par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans réuni le 26 septembre 2017, de la transformation en communauté d'agglomération et de ses statuts,

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'ensemble des conditions préalables, requises par l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager la transformation étant remplies, la procédure de transformation peut être entreprise.

Le processus de transformation comporte trois étapes : l'approbation par le conseil communautaire du principe de transformation et des statuts de la future communauté d'agglomération puis, l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des communes selon les conditions de majorité requise et enfin, la signature par le Préfet de l'arrêté de transformation.

L'objectif étant que Riom Limagne et Volcans devienne communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les statuts doivent comporter le libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles tel que mentionné à l'article L 5216.7 du CGCT. Quand la loi prévoit que certaines de ces compétences sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, cette définition ne doit pas être précisée dans les statuts eux-mêmes mais, dans une délibération spécifique du conseil communautaire.

En revanche, les compétences facultatives doivent être rédigées le plus précisément possible dans les statuts.

Cette transformation en communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (territoire élargi de 31 communes et 67000 habitants, qui dispose d'atouts importants et de complémentarités fortes autour de son cœur urbain) :

- contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires tout en restant une intercommunalité à l'écoute des préoccupations des communes et de leurs missions de proximité,
- renforcera le positionnement de Riom Limagne et Volcans en tant que second EPCI du Puy-de-Dôme avec une position centrale privilégiée entre Clermont Auvergne Métropole et Vichy communauté et par ailleurs, placera Riom Limagne et Volcans parmi les 25 communautés d'agglomération de la région Auvergne Rhône Alpes.

Cette transformation doit s'accompagner d'une augmentation de la DGF versée par l'Etat tout en permettant de devenir éligible à certains fonds européens.

Enfin, en faisant évoluer l'image de la collectivité elle renforcera l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des ménages.

Riom Limagne et Volcans exerce déjà un nombre important de compétences qui relèvent du statut des communautés d'agglomération aussi, la présente transformation concerne peu de compétences : l'ajout de la compétence «Politique de la ville» et la modification de la rédaction de la compétence «Equilibre social de l'habitat» en lieu et place de la «Politique du logement et du cadre de vie».

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE La transformation de Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018,**
- **APPROUVE les statuts de la future communauté d'agglomération,**

32/ Décision modificative n°2

Budget communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative, comprenant des virements de crédit.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023 Virement à la section d'investissement	1 523.43 €
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	- 665.00 €
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	1.06 €
739211 Attributions de compensation	665.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7788 Produits exceptionnels divers	1 524.49 €
------------------------------------	------------

RECETTE D'INVESTISSEMENT

021 Virement section de fonctionnement	1523.43 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1.06 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

16813 Particuliers (prêt)	1 524.49 €
---------------------------	------------

RAPPORTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Commission AFFAIRES SOCIALES

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 12 octobre 2017 (avec Mme JOUFFRAY Suzanne)

Notamment à l'ordre du jour :

Présentation du budget prévisionnel « aide à domicile » 2018

L'atelier repassage « Annick DAVAYAT annonce que l'action s'arrête. Un agent sera reclassé, un autre sera licencié pour inaptitude.

Point sur l'activité « Jardinage à domicile »

Il est évoqué que l'activité a baissé de 16 % en 2017 par rapport à 2016, en raison de la révision des critères d'accès à ce service (+65 ans) depuis le 01/01/2017. Cette baisse d'activité a permis « d'absorber » le départ en retraite d'un agent, qui n'a pas été remplacé. La commission propose le statut-co pour l'année 2018 : poursuite de l'activité sur le même périmètre, dans les mêmes conditions et à moyen constant. Une réflexion sera menée en 2018 sur la suite à donner à cette action.

Présentation du Budget prévisionnel « Aide à domicile » 2018

- Nouvelles mesures 2018 : mise en place de la télégestion et paiement de l'inter vacation
- Présentation des budgets de fonctionnement et investissement
- Définition du coût horaire 2018

CIAS Limagne d'Ennezat

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Réunion du 16 octobre 2017

A 17 heures visite du nouveau bâtiment au sein de l'Ehpad « Le Bosquet »

Notamment à l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la précédente réunion
- Décision modificative n°1 CIAS 2017
- Décision modificative n°1 Portage de repas 2017
- Décision modificative n°1 Ehpad 2017
- Mise en place d'une caution (au 1^{er} janvier 2018 – 1 mois de dépendance)
- Heures supplémentaires pour certains agents de l'Ehpad

- Paiement des indemnités dimanche et jour férié agent du portage
- Renouvellement de l'adhésion au service pôle santé du travail du Centre de Gestion pour 2018
- Renouvellement de l'adhésion au service assistance retraite CDG 63
- Point sur travaux
- Rétrocession du terrain au CIAS/Epf Smaf
- Portage financier de l'Ophis
- Questions diverses

SISPA

Nom du rapporteur : Mme MONISTROL Jacqueline

Visite de la résidence service « le Castel du Val » (groupe DOMITYS) à PERIGNAT LES SARLIEVE le 26 octobre 2017

Réunion du 26 octobre 2017

Notamment à l'ordre du jour :

Changement du système appel malade 2017

Analyse des offres – choix du candidat

SIAREC

Nom du rapporteur : M. DECOMBAT Frédéric

Réunion du 4 octobre 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Approbation des délibérations du 29 juin 2017
- Travaux d'assainissement CHAURIAT
- Travaux d'assainissement LEMPDES
- Travaux d'assainissement LUSSAT
- Travaux d'assainissement MALINTRAT (report 2019)
- Travaux d'assainissement MARTRES D'ARTIERE
- Travaux d'assainissement VERTAIZON
- Tarifs concernant les contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif (120 € pour une vente et 50 € pour les contres visites)
- Prise en charge des frais de mission liés aux déplacements des agents
- Décision modificative n°2
- Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction des locaux administratifs du SIAREC
- Demande d'aide financière pour raccordement au réseau d'assainissement

M. DECOMBAT informe les membres présents qu'une technicienne de la SEMERAP a été transférée au SIAREC (Charlène) elle secondera M. JABOT Thierry

SBL

Nom du rapporteur : M. CORDESSE Daniel

Réunion du 5 octobre 2017

Notamment à l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 22 juin 2017
- Décision modificative n°1
- Durées d'Amortissement
- Renouvellement ligne de Trésorerie
- Achat de parcelle de Mme THOMAZET confié à l'EPF Smaf
- Information sur les marchés subséquents 2017 et l'accord cadre de MOE
- Lancement de l'appel d'offres pour la MOE «construction/réhabilitation »
- Validation du projet de programme AEP 2018 et SPANC 2018 pour demande de subventions
- Validation du projet de sectorisation/supervision pour demande de subventions
- Renouvellement de l'adhésion au Pôle Santé au travail
- Régime indemnitaire Ingénieur
- Frais de déplacement Ingénieur

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 20 heures 50.

Délibérations :

30/ Baux Agricole

31/ Modification statuts RLV

32/ Décision Modificative n°2